



Une nouvelle vie pour les femmes guéries de la fistule obstétricale !

« Guérir une victime de la fistule obstétricale, c'est lui donner une nouvelle vie en dignité », c'est le thème évocateur choisi par l'ONG Wildaf-Togo pour célébrer à Atakpamé dans la préfecture de l'Ogou avec le soutien de la CBM, le retour dans la communauté, d'une trentaine de femmes de la Région Maritime, guéries de fistules obstétricales. Cette célébration a non seulement pour objectif de permettre à ces femmes de se remettre des violences notamment psychologiques subies du fait de ce mal, mais aussi de contribuer à éradiquer le fléau qui porte atteinte à la dignité de la femme.

La fistule obstétricale désigne en effet une lésion provoquée par l'accouchement et survient en cas de dystocie (difficulté) après un accouchement long et difficile. Elle résulte généralement d'un travail prolongé et difficile, sans intervention obstétricale pratiquée en temps voulu.

La femme victime d'une fistule obstétricale n'a plus de contrôle sur la sortie des urines. Elle est souvent mouillée et dégage en permanence une odeur d'urine. Les fistules les plus couramment rencontrées sont les fistules vésico-vaginales qui consistent en une brèche par laquelle les urines et parfois les matières fécales s'écoulent en permanence vers le vagin, sans possibilité de contrôle.

Selon la présidente de Wildaf-Togo, Mme Dadjo Antoinette, cette situation expose ces femmes à des problèmes de santé qui se manifeste par l'écoulement permanent des urines et des selles aux odeurs nauséabondes avec pour conséquences le rejet des victimes par les membres de leurs propres familles et la communauté, leur répudiation par leurs maris, des souffrances d'ordre moral et d'extrême pauvreté.

« Face à leur isolement et le manque de compassions que la société leur réserve à tort, les victimes de cette maladie perdent leur dignité », a-t-elle ajouté au cours de la cérémonie organisée le 06 décembre dernier en présence des autorités locales dont le Préfet de l'Ogou, M. Akakpo Edoh.

Ce dernier n'a pas manqué d'exprimer sa gratitude au Gouvernement pour ses actions en faveur des femmes et d'encourager Wildaf-Togo et la CBM à continuer d'être actif aux côtés des femmes vulnérables pour leur plein épanouissement et le bonheur des familles.

Ces femmes guéries de la fistule ont bénéficié chacune de kits composés des pagnes, de savons et de détergents.

Depuis Atakpamé, Evrard NOMANYO



Togo/ Finance agricole : Franc succès dans la phase pilote du MIFA

La Chef de l'Etat Faure Gnassingbé était ce vendredi sur le site de Kovié dans le Zio pour une évaluation de la phase pilote de la mise en œuvre du Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (MIFA). Cinq mois après son lancement, ce mécanisme de financement connaît un franc succès selon les promoteurs, au regard des résultats déjà enregistrés sur le terrain notamment dans les zones d'aménagements agricoles planifiées de Kovié, d'Agou, d'Agoméglou, de Blitta, de Notsè et de Sadori.

Cette phase pilote du MIFA a en effet déjà permis l'accompagnement de 3.500 agriculteurs, la pré-livraison d'intrants agricoles à hauteur de 75 millions de francs CFA et la structuration de la chaîne de valeur agricole. En outre, plus de 105 millions de francs CFA ont été alloués aux exploitants agricoles au taux de 8 % et 1,2 milliards approuvés et en cours de décaissement.

Autres résultats enregistrés, la signature d'une dizaine de conventions de partenariat, la négociation de contrats d'achat avec des agrégateurs pour l'acquisition de plus de 10.000 tonnes de riz, 3500 tonnes de maïs et 10.000 tonnes de manioc. Egalement à noter, l'accompagnement de 122 coopératives d'exploitants agricoles qui auront à bénéficier de près de 2 milliards de francs CFA de crédit auprès des partenaires financiers du MIFA.

A Kovié, le Chef de l'Etat a procédé à la visite du bassin rizicole de la localité (plus de 600 hectares) afin de toucher du doigt les réalisations des agriculteurs depuis le lancement du Mécanisme de même que les difficultés rencontrées. Il a

également procédé à la remise de matériels agricoles en soutien aux producteurs.

Faure Gnassingbé s'est dans son message félicité des résultats obtenus avant d'encourager les producteurs et de les rassurer que les quelques difficultés rencontrées seront corrigées au fur et à mesure. Selon lui, le MIFA contribuera à valoriser les producteurs et favoriser l'emploi des jeunes dans le secteur agricole, ceci avec l'accompagnement de tous.

Officiellement lancé le 25 Juin à Lomé, le MIFA assure la promotion des produits financiers et assuranciers adaptés au secteur agricole, et entend remédier à la fragmentation des chaînes de valeur agricole et faciliter le partage des risques entre les différents acteurs du secteur. Le souci, c'est également de fournir une assistance technique aux institutions financières, aux PME/PMI et aux producteurs agricoles. Ce mécanisme bénéficie de l'accompagnement financier du FIDA, de la BAD et d'autres partenaires techniques.

David



**COMMUNIQUE DU CONSEIL DES
MINISTRES DU JEUDI 06**

DECEMBRE 2018

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce jeudi 06 Décembre 2018 au Palais de la Présidence de la République, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République.

Au cours des travaux, le conseil a adopté:

- un projet de loi;
- deux (02) décrets et;
- écouté une communication.

Le projet de loi adopté par le Conseil, porte modification de la loi n°2017-008 du 29 juin 2017 relative à la création des communes au Togo. En effet, cette Loi en créant les 116 communes actuelles, en application des dispositions constitutionnelles, avait prévu la communalisation intégrale du pays.

Ainsi, la création des communes en vertu de cette Loi, reposait sur le critère principal selon lequel chaque préfecture devrait avoir au moins 2 communes. Toutefois pour tenir compte de l'éloignement entre certaines communes, du relief, des aspects sociologiques et économiques, certaines préfectures ont pu voir le nombre de leurs communes augmenter à 3 ou 4, voire au-delà, tel que Agoè -Nyivé qui en a 6 et Golfe 7.

Au regard des critères ci-dessus énoncés, la préfecture de Doufelgou devrait bénéficier du relèvement du nombre de ses communes. C'est pour régler cette situation que le Conseil a adopté le présent projet de loi portant modification de la Loi n° 2017-008 du 29 juin 2017 relative à la création des communes au Togo, en relevant le nombre de communes de cette préfecture de 2 à 3.

Au titre des décrets :

Le premier décret adopté par le conseil, porte abrogation des décrets n° 2017-088/PR du 13 juillet 2017 portant création, attributions et organisation de la société togolaise d'infrastructures (TOGOInfraCom), n° 2017-089/PR du 13 juillet 2017 portant création, attributions et organisation de la société togolaise de services (TOGOServiceCom) et n° 2017-090/PR du 13 juillet 2017 portant création, attributions et organisation de la société togolaise d'installation et de support à la maintenance (TOGOInstalCom).

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de transformation et de mise à niveau du Groupe Togo Telecom, le Gouvernement a adopté un décret portant création de la Holding Togolaise des Communications Electroniques (TOGOCOM) et de trois (3) entités filiales détenues à 100% par cette Holding.

Pour réaliser pleinement le potentiel de croissance du groupe, l'ouverture du capital à un partenaire stratégique a été décidée et l'Assemblée nationale a voté, le 15 novembre 2018, la loi portant autorisation de la privatisation de la société Holding Togolaise des Communications Electroniques (TOGOCOM).

C'est pour tenir compte de la nouvelle orientation de la restructuration de TOGOCOM que sont abrogés les trois décrets susmentionnés.

Le second décret adopté par le conseil est relatif à l'organisation d'un recensement général de la population et de l'habitat et des enquêtes intercensitaires au Togo.

Le Togo se prépare à réaliser son cinquième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 5). L'objectif de ce recensement est de procéder à un comptage exhaustif de la population, à un inventaire des conditions d'habitation et de déterminer les caractéristiques de la population afin d'établir un fichier village et communal actualisés. Les données statistiques issues de l'opération permettront la mise

en oeuvre efficace des ODD, du PND, de l'agenda 2063 de l'UA et du processus de décentralisation.

Enfin le conseil a écouté une communication.

Présentée par Madame la Ministre des postes et de l'économie numérique, cette communication est relative à la validation du dossier d'appel d'offres pour l'ouverture du capital social de TOGOCOM.

Le déploiement des infrastructures de communications électroniques haut débit fixes (FTTH) et mobiles (4G) requiert des investissements significatifs. Afin de fournir à Togo Télécom et Togo Cellulaire l'appui dont ils ont besoin pour la mise en œuvre de ces investissements, il a été décidé d'ouvrir le capital social de la société Togocom au profit d'un partenaire stratégique qui apportera son savoir-faire et son expertise.

A cet effet, il est prévu d'organiser un appel d'offres international pour le choix d'un tel partenaire à la fin du mois de mars 2018. Le dossier d'appel d'offres préparé et validé, comprend des dispositions qui préservent et protègent les intérêts de l'Etat togolais. Le Conseil à l'analyse du dossier présenté par Madame la Ministre des postes et de l'économie numérique, l'autorise donc à lancer l'appel d'offres selon les clauses et spécifications y afférentes.

Fait à Lomé, le 06 décembre 2018

Le Conseil des ministres



Sept sous-officiers des eaux et forêts ont prêté serment à Atakpamé

Une cérémonie de prestation de serment de sept sous-officiers des eaux et forêts dont une femme a été organisée par la Direction Régionale de l'Environnement et des Ressources Forestières des Plateaux (DRERF) ce jeudi 6 décembre au Tribunal de 1ère instance d'Atakpamé.

Ces agents forestiers de la promotion 2006-2010 sont désormais aptes à faire des constats, des saisies, à renseigner l'officier de police judiciaire pour dresser des procès-verbaux faisant foi aux juridictions compétentes.

Ils ont juré devant le substitut du Procureur près le Tribunal d'Atakpamé, M. Attah Sydy Baketou et de son Président Balouki Jean ainsi que devant une foule nombreuse, d'obéir leurs chefs pour le service auquel ils sont appelés et de ne faire usage de la force qui leur est confié que pour la protection de l'environnement, l'exécution des lois et le maintien de l'ordre public.

Avant de les renvoyer à l'exercice de leurs fonctions, les magistrats leur ont tour à tour rappelé certaines conséquences du changement climatique et qui entraîne la dégradation de l'environnement.

« Les Togolais ont besoin de voir encore les animaux vivants et ne veulent pas seulement se contenter des livres et des documentaires, voir aussi leurs espèces protégées et des aires se régénérer ainsi que des rivières et des cours d'eaux coulées dans les montagnes et bassins sans oublier la faune et la flore florissante de l'écosystème », ont-ils martelé.

Le Cdt Tchedre Akondo, responsable de la DRERF-Plateaux a indiqué que les agents du corps forestier (qui est un corps paramilitaire) doivent accomplir la mission qui leur est assignée avec loyauté et doivent se départir des actes de corruption faute de quoi ils seront exposés à des sanctions judiciaires. Il a expliqué que cette cérémonie est un passage obligatoire et s'inscrit dans une nouvelle dynamique insufflée par son Ministère de tutelle.

Depuis Atakpamé, Evrard Nomanyo



Du « B to B » à la 15ème foire internationale de Lomé

Les activités de la 15^{ème} foire internationale de Lomé se sont poursuivies ce mercredi 05 décembre sur le site du Centre Togolais des Expositions et Foires (CETEF) de Lomé avec des rencontres d'affaires dénommées Business to Business « B to B » organisées en marge des expositions.

Ils sont une cinquantaine d'opérateurs économiques à participer à ces rencontres professionnelles qui permettent de nouer de nouveaux partenariats d'affaires. Les rencontres « B to B » ont en effet généralement pour objectif de mettre face à face autour d'une même table, les opérateurs économiques afin de discuter des affaires.

Selon le Directeur général du CETEF, cette rencontre entre offreurs et demandeurs permet d'échanger pour un éventuel partenariat. « *Nous avons organisé cette rencontre afin d'aider les opérateurs économiques à pouvoir discuter facilement de leurs affaires parce que lorsqu'ils sont dans leurs stands, ils n'ont pas cette aptitude de le faire entre eux* », a indiqué Johnson Kueku-Banka.

Depuis la première édition des « B to B », le nombre de rencontres est estimé à 300 avec en moyenne 3 rencontres entre 2 opérateurs économiques. Un suivi des échanges sera fait afin d'avoir une idée précise du nombre de contrats de partenariat signés au cours de cette 6ème édition de ces rencontres « B to B ».

Rendez-vous incontournable de chaque fin d'année au Togo et dans la sous région ouest africaine, la foire internationale de Lomé représente une grande opportunité pour les opérateurs économiques pour booster leurs affaires. Les activités de cette 15ème foire prendront fin le 10 décembre prochain.

La Rédaction



Canton de Ountivou : Des militants UNIR toujours contre le choix du candidat SOKLINGBE

Les leaders d'opinion et autres personnes ressources qui affirment être très attachés aux idéologies du parti Union pour la République (UNIR) dans le canton de Ountivou (préfecture de l'Ogou), ne sont toujours pas prêts à accepter le choix de SOKLINGBE SENOU comme candidat du parti pour le compte des législatives du 20 décembre prochain.

Selon les informations, ces leaders d'opinion et personnes ressources de même que les populations en âge de voter ont à l'unanimité boycotté le meeting de lancement de campagne du parti dans le canton.

Ce boycott fait suite à la sortie des chefs traditionnels il y a quelques jours, relative à la contestation de SOKLINGBE SENOU qui selon eux, est parachuté comme candidat par le Major KOULOUN sous le regard impuissant de M. IHOU Attigbé, premier vice président UNIR pour la région des plateaux.

Ces leaders d'opinion et autres personnes ressources expliquent que le boycott du meeting de SOKLINGBE s'explique entre autres par l'immaturité politique du candidat, son manque d'humilité dans les interactions entre lui, son électorat et les leaders d'opinions, la détermination et l'engagement des forces vives à faire blocage à toutes tentatives susceptibles de retarder le développement de l'Ogou et en particulier celui du canton de OUNTIVOU.



Il faut rappeler que dans un courrier adressé il y a deux semaines aux premiers responsables du parti UNIR, les chefs traditionnels et leaders d'opinion en question ont exprimé leur désapprobation en indiquant que le choix de ce candidat ne retient pas l'assentiment de la communauté.

Selon eux, SENOU SOKLINGBE est inconnu et jamais vu par les populations, et n'a fait son apparition qu'à l'ouverture du dépôt des dossiers de candidature. Ils affirment par ailleurs que le candidat n'a jamais participé à une manifestation du parti, ni au niveau national, préfectoral voire dans le canton où il est parachuté. *« Il n'est pas connu par les militants dans la préfecture de l'ogou. Même lors de récentes activités sur le recensement électoral, M. Sénou SOKLINGBE était totalement invisible. Les populations à la base ne le connaissent pas et vis-versa »*, avaient-ils indiqué.

Au Togo, la campagne électorale pour les prochaines élections législatives a démarré depuis le 04 décembre pour prendre fin le 18 décembre prochain.

La Rédaction



Bientôt un 5^e Recensement général de la population et de l'habitat au Togo

Le Togo se prépare à réaliser son cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 5) et des enquêtes intercensitaires. Le décret portant organisation de ce recensement a été adopté ce jeudi 06 décembre en Conseil des Ministres.

Selon le Gouvernement, l'objectif de ce recensement est de procéder à un comptage exhaustif de la population, à un inventaire des conditions d'habitation et de déterminer les caractéristiques de la population, afin d'établir un fichier village et communal actualisé.

« Les données statistiques issues de cette opération permettront la mise en œuvre efficace des Objectifs de développement durable (ODD), du Plan national de développement (PND), de l'agenda 2063 de l'Union Africaine et du processus de décentralisation », indique le Communiqué ayant sanctionné le Conseil des Ministres.

Le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 4) s'est déroulé en 2010.

Le conseil a également adopté un projet de loi portant

modification de la loi relative à la création des communes au Togo. Dans ce nouveau projet de loi, le nombre de commune de la préfecture de Doufelgou a été relevé de 2 à 3, ce qui fait en tout 117 communes au Togo.

La Rédaction



La Journée internationale des volontaires célébrée à Atakpamé

C'est la ville d'Atakpamé dans la préfecture de l'Ogou qui a accueilli ce mercredi 05 décembre, la célébration de l'édition 2018 de la Journée internationale des volontaires (JIV) placée sous le thème « les volontaires pour bâtir des communautés résilientes ». Une journée qui célèbre chaque année, le volontariat dans toutes ses facettes et rend hommage aux volontaires qui travaillent pour implémenter les Objectifs de développement durable (ODD).

La célébration a connu la présence de la Ministre du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, Mme Victoire Sidemeho Tomegah-Dogbé et d'éminentes personnalités composées du coordonnateur résident du Système des Nations Unies au Togo M. Damien Mama, de la Cheffe de Délégation de l'Union européenne au Togo, Mme

Cristina Martins-Barreira, du Préfet de l'Ogou M. Akakpo Edoh, du Directeur général de l'ANVT Omar Agbangba, des responsables des corps de volontaires et des volontaires nationaux comme étrangers en mission au Togo.

Pour le compte de cette année 2018, au delà du volontariat, la JIV célèbre également les efforts des volontaires pour renforcer l'implication locale et la résilience des communautés face aux catastrophes naturelles, aux tensions économiques et aux chocs politiques.

L'édition 2018 de la JIV donne la parole aux jeunes volontaires qui ont également eu l'occasion de partager avec le public leur témoignage sur les efforts qu'ils fournissent quotidiennement à faire des communautés de base au Togo, des sociétés humaines résilientes et confiantes.

Pour la Ministre Dogbé, c'est une opportunité de rassembler tous les acteurs pour reconnaître les valeurs prônées par les différents types de volontariat à savoir le volontariat d'engagement citoyen, de compétence, d'expertise senior, et international de réciprocité. Lesquelles valeurs concernent l'engagement, l'humilité, le dévouement, le respect de l'autre, la solidarité, le partage, le don de soi, le sacrifice du temps, de l'énergie et de la compétence au service des communautés à la base.

Le Préfet de l'Ogou a pour sa part indiqué que le volontariat est inévitablement le meilleur vecteur de renforcement de la cohésion et de l'inclusion sociale, une arme de l'intégration et du changement de mentalité. Il a exprimé ses reconnaissance aux différentes parties prenantes qui ne ménagent aucun effort pour le rayonnement du volontariat au Togo et ailleurs.

Le représentant résident du Corps de la paix au Togo a de son côté expliqué que le concept de volontariat en lui-même exige une reconnaissance à travers la célébration de cette journée, le volontariat s'étant selon lui, imposé comme l'instrument

efficace par excellence de développement économique et social.

Au delà des activités de sensibilisation et d'informations sur les différents volets du volontariat national, de la foire des expositions des acteurs du volontariat au Togo et des causeries-débats sur la thématique de cette édition, les meilleurs volontaires lauréats du concours national « *Prix du meilleur volontaire 2018* » ont également reçu leurs prix composés de motos, des ordinateurs et des portables.

Il faut souligner qu'en prélude à cette célébration, une course populaire couplée d'une grande opération de salubrité publique a été organisée le mardi 04 décembre dans la ville d'Atakpamé. Tous engagés pour le développement du Togo, les volontaires de la préfecture de l'Ogou ont chanté et dansé au son des castagnettes et des gongs, ramassé les déchets plastique et vidé certains caniveaux obstrués par des déchets avant de chuter au Centre Culturel d'Atakpamé, lieu de la manifestation.

Evrard Nomanyo / David S.



Togo/ Le Gouvernement dit « NON » à la campagne de la C14

« Les manifestations relatives aux caravanes de sensibilisation que vous avez programmées dans les rues de

Lomé, ainsi que les marches synchronisées du 6 au 18 décembre 2018 à Lomé et sur toute l'étendue du territoire national ne sont pas acceptées en application de l'article 16 de la loi n° 2011-010 du 16mai2011 » : telle est la réponse donnée par le Ministre Payadowa Boukpassi en charge de l'administration territoriale aux responsables de la coalition des 14 partis politiques de l'opposition qui projettent battre campagne dès ce jeudi 06 décembre contre le processus électoral en cours au Togo.

Selon le Ministre Payadowa Boukpassi, cette décision d'interdiction est motivée par des risques élevés de troubles graves à l'ordre public en ces moments de campagne électorale.

« Le risque que vos caravanes et cortèges se heurtent à ceux des partis engagés dans la campagne électorale demeure par conséquent fort probable. Ce qui conduirait à un risque très élevé de troubles grave à l'ordre public », a indiqué le ministre dans son courrier adressé ce lundi 05 décembre aux leaders de la C14.

« Vous avez publiquement indiqué à plusieurs reprises, votre volonté d'empêcher par tous les moyens la tenue des élections législatives du 20 décembre 2018 telles que décidées par la CEDEAO. Ces déclarations publiques ont été confirmées par le fait que votre coalition n'a pas présenté de listes pour le scrutin du 20 décembre 2018. Dans ces conditions, vous ne pouvez pas prendre part à la campagne électorale pour les élections du 20 décembre 2018 », a-t-il expliqué.

En conférence de presse ce mercredi 05 décembre à Lomé, la coalition de l'opposition a en effet annoncé son programme de campagne visant à empêcher la tenue des élections législatives du 20 décembre prochain. Au programme de cette campagne qui s'étendra jusqu'au 18 décembre 2018, des caravanes de sensibilisation dans les rues de Lomé et les villes de l'intérieur du pays, un culte protestant, une messe et des prières musulmanes aux intentions du Togo de même que des

marches synchronisées à Lomé et sur toute l'étendue du territoire national.

En dehors de l'arrêt du processus électoral, l'opposition réclame également la mise en œuvre des réformes constitutionnelles et institutionnelles conformément à la feuille de route de la CEDEAO, la réforme du cadre électoral et la réalisation des mesures d'apaisement notamment la libération des détenus politiques et le retour des réfugiés et exilés.

David



Le NET vise au moins 09 sièges à la prochaine Assemblée nationale

La campagne électorale pour les élections législatives du 20 décembre prochain a démarré ce 04 décembre. Les choses commencent déjà par bouger à l'état major des partis politiques. Au niveau du Nouvel Engagement Togolais (NET), les ambitions sont claires : avoir au moins neuf (09) sièges et disposer d'un groupe parlementaire à l'Assemblée nationale. Le parti politique présidé par Gerry Taama a présenté à la presse ce mercredi à son siège à Lomé, les thématiques de sa campagne électorale.

Pour ces législatives, le NET a présenté des listes de candidats dans 13 circonscriptions électorales à savoir Kpendjal dans les Savanes, Dankpen, Doufelgou, Kozah et Bassar dans la région de la Kara, Sotouboua et Blitta dans la région centrale, Est-Mono, Amou, Danyi et Haho dans les Plateaux, Lacs-Bas Mono dans la région maritime et le Grand Lomé.

Entouré de ses collaborateurs et de certains candidats, Gerry Taama a dévoilé ce que propose son parti aux électeurs. Pour le NET, il y a d'abord la nécessité pour les députés de faire des propositions de loi et parvenir au moins à une parité de 50-50 avec les projets de lois gouvernementaux, tout en restant à l'écoute des populations. *« C'est une chose assez curieuse qu'on ait des députés qui ne font qu'entériner les décisions du Gouvernement »*, a indiqué Gerry Taama pour qui les députés doivent par ailleurs retourner régulièrement vers les populations.

« Nous voulons que tous les députés du NET aient la maison du député dans leur circonscription et y retournent au moins une fois par semaine pour écouter les populations », a-t-il ensuite fait savoir, avant d'ajouter : *« Nous pensons qu'aujourd'hui, l'Assemblée nationale doit faire plus et doit pouvoir interpellier régulièrement surtout le premier ministre et le Président de la République qui doit une fois par an venir faire un discours sur l'Etat de la Nation et le Premier Ministre une fois par mois, doit venir dire exactement ce que son gouvernement fait »*.

Pour cette campagne prévue pour une période de 15 jours, le NET a choisi pour thème : *« Pour une minorité de blocage à l'Assemblée nationale »*. Un thème qui selon le Président national du parti, traduit la nécessité d'avoir une minorité de blocage au parlement pour empêcher un éventuel « tripatouillage » de la Constitution et autres lois de la République.

« Le NET est un parti pragmatique. Nous savons que nous ne

pourrons pas pour cette élection de 2018, avoir la majorité des 46 députés et donc nous pensons qu'il est très important d'avoir une minorité de blocage pour empêcher une éventuelle modification de la Constitution. Si éventuellement sous l'égide de la CEDEAO, on fait une modification de la Constitution, que ceux qui seront à l'assemblée ne fassent pas comme ce que nous avons eu en 2002 », a expliqué Gerry Taama.

Le NET fait également d'autres propositions entre autres l'instauration d'un Revenu Minimum Interprofessionnel (RMI) de 15.000 F CFA pour tout demandeur d'emploi inscrit à l'ANPE, un appui aux petites et moyennes entreprises et industries, une assurance maladie pour tous, une législation sur les avances de loyer (maximum trois mois), le renforcement des travaux d'aménagement urbain, la mise en place d'un syndicat pour le monde paysan et l'instauration de tribunaux militaires.

David